



PROCÈS-VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du lundi 20 juin 2016

L'an deux-mille-seize, le 20 du mois de juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Béatrice BERTRAND, Maire.

Présents :

Mmes et MM. BAUDOIN Noël, HOTTON Anne, SOURDEAU Jean-Claude, PRATS Sylvie, BOURDIN Jean-Pierre, MARTEAU Josette, NAUDIN Thierry, SABIN Sophie, FRAYSSINES Marjorie, POT Ludovic, BROISIER Sylvia, BESNARD Christelle, HERMENIER Stéphane, DEMION Pierre-Yves, COLLARD Cynthia, GUITTON Jean-Claude, BAUMIER Vincent, DAGON Stéphanie.

Absent(e-s) excusé(e-s) : Néant

Absent(e-s) : Néant

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame BROISIER Sylvia est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23/05/2016

Le procès-verbal est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR :

Ordre du jour :

1. Proposition du paiement par Chèques Emploi Service Universel (CESU) de l'accueil périscolaire ;
2. Proposition d'admission de créances en non-valeur ;
3. Participation financière 2015 de la commune aux services multi-accueil et RAM ;
4. Demande de subvention de l'école privée du Sacré Cœur ;
5. Accueil périscolaire – tarifs de la rentrée 2016-2017 ;
6. Cantine – tarifs de la rentrée 2016-2017 ;

Questions diverses

Rapport des vice-présidents des commissions municipales.

Ajout à l'ordre du jour :

7. Modulation du paiement des TAP

Le conseil municipal accepte cet ajout.

DCM N° 2016-06-048 - Accueil Périscolaire - acceptation du Chèque Emploi Service Universel (CESU)

Considérant que les parents de jeunes enfants bénéficient soit de leurs employeurs soit de leur caisse d'allocations familiales de Chèques Emploi Service Universel (CESU) pour payer notamment des services de garde d'enfants.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

- Retient le Chèque Emploi Service Universel (CESU) comme nouveau moyen de paiement pour l'Accueil Périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2016.
- Autorise Madame le Maire, ou ses adjoints, à procéder à l'affiliation de la commune au CRCESU.

DCM N° 2016-06-049 - Admission en non-valeur

Il est donné lecture du courrier explicatif de M. le Trésorier proposant une admission en non-valeur.

Le conseil souhaite être alerté si les impayés concernent régulièrement les mêmes familles afin de trouver une solution plus adaptée à cette situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes s'élevant à 486,50€
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune au c/ 6541
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations suite à cette décision.

DCM N° 2016-06-050 - participation financière 2015 aux services Multi-accueil et RAM

Considérant les modalités de calcul de la participation financière des communes bénéficiaires du service Multi-accueil et RAM.

Madame le Maire présente les tableaux ci-dessous :

2015 :

Communes Services	Allonnes	Brain-sur- Allonnes	La Breille-Les- Pins	Neuillé	Varennes-sur- Loire	Villebernier	Vivy	Totaux
R.A.M.	1 148.16 €	701.74 €	50.27 €	311.58 €	475.14 €	437.24 €	865.31 €	3 989.44 €
Multi- accueil	21 217.32 €	-	392.93 €	1 314.17 €	-	644.92 €	1 231.02 €	24 800.36 €
Totaux	22 365.48 €	701.74 €	443.20 €	1 625.75 €	475.14 €	1 082.16 €	2 096.33 €	28 789.80 €

Madame le Maire précise que, pour Vivy, cela représente un coût pour 2015 de 0,51 € par heure pour le multi-accueil.

Centre de la Petite Enfance Relais Assistants Maternels Récapitulatif des participations communales						
Années	2011	2012	2013	2014	2015	
A - Montants des dépenses	23 656,49 €	23 990,62 €	35 893,43 €	29 753,96 €	36 874,79 €	
B - Montants des Recettes	21 011,31 €	20 934,69 €	27 983,60 €	21 147,21 €	24 528,14 €	
B1 PSO CAF	10 172,29 €	10 315,97 €	12 467,17 €	12 794,01 €	14 828,46 €	
B2 PS CEJ CAF	10 583,92 €	10 362,86 €	10 141,80 €	8 353,20 €	9 699,68 €	
B3 Participations usagers	255,10 €	203,30 €	245,80 €	- €	- €	
B4 Transfert de charges de personnel (IJ)	- €	52,56 €	5 128,83 €	- €	- €	
C - Subvention d'équilibre des communes	2 645,18 €	3 055,93 €	7 909,83 €	8 606,75 €	12 346,65 €	
D - Montant à répartir = C - D1-D2	2 645,18 €	3 055,93 €	1 009,83 €	5 698,90 €	3 989,44 €	
D1 Amortissement du véhicule	- €	- €	6 900,00 €	1 353,85 €	1 353,85 €	
D2 Charges supplétives	- €	- €	- €	1 554,00 €	7 003,36 €	
E - Participations des communes						
E1 Allonnes	28,78%	761,28 €	879,50 €	290,63 €	1 640,14 €	1 148,16 €
E2 Brain-sur-Allonnes	17,59%	465,29 €	537,54 €	177,63 €	1 002,44 €	701,74 €
E3 La Breille Les Pins	1,26%	33,33 €	38,50 €	12,72 €	71,81 €	50,27 €
E4 Neuillé	7,81%	206,59 €	238,67 €	78,87 €	445,08 €	311,58 €
E5 Varennes-sur-Loire	11,91%	315,04 €	363,96 €	120,07 €	678,74 €	475,14 €
E6 Villebernier	10,96%	289,91 €	334,93 €	110,68 €	624,60 €	437,24 €
E7 Vivy	21,69%	573,74 €	662,83 €	219,03 €	1 236,09 €	865,31 €
F -Totaux	100,00%	2 645,18 €	3 055,93 €	1 009,83 €	5 698,90 €	3 989,44 €

Centre de la Petite Enfance Multi-accueil Récapitulatif des participations communales					
Années	2011	2012	2013	2014	2015
A - Montants des dépenses	371 903,46 €	459 429,65 €	421 217,74 €	403 092,02 €	409 548,95 €
B - Montants des Recettes	338 878,62 €	390 130,41 €	409 827,63 €	384 015,36 €	352 792,49 €
B1 PSO CAF	120 322,83 €	132 698,54 €	136 968,39 €	150 978,96 €	160 823,31 €
B2 PSOMSA	28 041,14 €	26 957,65 €	27 505,21 €	25 921,97 €	26 044,76 €
B3 PS CEJ CAF	132 816,34 €	124 280,93 €	115 745,52 €	107 210,11 €	98 674,70 €
B4 Participations usagers	57 646,25 €	56 357,68 €	61 115,40 €	58 536,73 €	59 131,63 €
B5 Divers autres produits	52,06 €	10,39 €	2,71 €	10,99 €	0,91 €
B6 Transfert de charges de personnel (IJ)	- €	49 825,22 €	68 490,40 €	41 356,60 €	8 117,18 €
C - Subvention d'équilibre des communes	33 024,84 €	69 299,24 €	11 390,11 €	19 076,66 €	56 756,46 €
D - Montant à répartir = C - D1-D2	13 347,47 €	18 548,10 €	36 786,29 €	12 214,71 €	24 800,36 €
D1 Charges d'emprunts	46 372,31 €	41 565,00 €	35 612,42 €	30 244,97 €	29 622,10 €
D2 Investissements	- €	9 186,14 €	12 563,98 €	1 046,40 €	2 334,00 €
E - Participations des communes	Nb heures				
E1 Allonnes	34274	38231	42632	42438	41848
E2 La Breille Les Pins	2292	606	804	2412	775
E3 Neuillé	1738	1496	636	1280	2592
E4 Villebernier	2501	3396	5508	1908	1272
E5 Vivy	7368	4848	0	1320	2428
Totaux heures annuelles	48173	48577	49580	49358	48915
F -Totaux	33 024,84 €	18 548,11 €	11 390,11 €	19 076,66 €	24 800,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de verser une participation financière à hauteur de 2 096,33 €
- DONNE tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations suite à cette décision.

DCM N° 2016-06-051 - Subvention à l'école privée du Sacré Cœur pour le voyage scolaire

Madame le Maire donne lecture du courrier du chef d'établissement Madame Aurore PERDRIAU demandant une aide financière.

Le débat s'ouvre sur le calcul des subventions pour l'école privée. Monsieur Baudouin donne lecture d'une délibération du 20 janvier 2005 disposant que « *la somme versée par enfant est fixée à 53 € pour les cours moyens des écoles publique et privée* ». Il est désormais proposé 10 € par an et par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **OCTROIE** une subvention de 1 375 euros à l'école privée du Sacré Cœur de Vivy pour le voyage du cycle III comme suit : 20 € x 48 élèves du cycle III soit 960 € et 5 € x 83 élèves des cycles I et II soit 415 €.
- **PRECISE** qu'à partir de la rentrée scolaire 2016/2017 la répartition de la subvention communale à l'école privée du Sacré Cœur sera la suivante : 10 € par an et par élève.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2016-06-052 - Accueil Périscolaire – tarifs rentrée 2016/2017.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire pour la rentrée prochaine mais propose d'augmenter le quotient familial afin que les familles les plus modestes puissent profiter d'un tarif abordable.

Madame le Maire informe que la modulation des tarifs se fera sur présentation d'une attestation de la CAF/MSA justifiant le niveau du quotient familial.

Madame DAGON regrette que cette modulation ne soit pas accompagnée d'une baisse des tarifs.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 18 votes pour,

- **FIXE** les tarifs de l'accueil périscolaire pour la rentrée 2016/2017 à compter du 01/09/2016 comme suit :
 - **Quotient familial inférieur à 650 euros : 0,80 € la demi-heure.**
 - **Quotient familial supérieur ou égal à 650 euros : 0,85 € la demi-heure.**
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2016-06-053 - Cantine – tarifs rentrée 2016/2017.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter le prix des repas pour la rentrée prochaine. Madame DAGON regrette que les tarifs ne soient pas revus à la baisse et que la modulation ne soit pas plus fractionnée. Madame le Maire explique que les repas sont confectionnés directement par les agents de la commune et non par une société de restauration. Les produits sont de qualité et le plus souvent locaux. Madame le Maire précise que la commune est déficitaire d'1 € par repas, sachant qu'il en est servi presque 30 000 par an.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 abstention et 18 votes pour,

- **FIXE** les tarifs d'un repas à la cantine pour la rentrée scolaire 2016/2017 à compter du 01/09/2016 comme suit :
 - **Enfants : 3,70 euros**
 - **Professeurs : 6,00 euros**
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

DCM N° 2016-06-054 - Paiement des TAP - modulation

- Vu la délibération N°2016-04-037

Sur proposition du Maire, le paiement des TAP (25 euros par an et par enfant), s'effectuera de la façon suivante :

- 10 euros en octobre
- 15 euros en février

Madame le Maire précise que l'engagement d'inscription aux TAP est annuel et que l'inscription est à prix unique, soit 25 € par an et par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** cette modulation
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour signer tous documents et prendre toutes décisions relatives à cette décision.

Questions diverses✓ **SMIPE Val Touraine Anjou – Mme Anne HOTTON:**

Collecte de papiers près des écoles : 3 conteneurs seront déposés pendant 3 jours devant les 2 écoles pour 35€ la tonne ; premier dépôt en fin d'année 2016 devant l'école publique et second dépôt devant l'école privée courant 2017.

✓ **Commission municipale sports, vice-président M. Thierry NAUDIN :**

2 réunions ont eu lieu avec l'association Avant-Garde Omnisports et la commission municipale sports :

1. La première a mis en évidence la nécessité d'actualiser les statuts de l'omnisports ;
2. La seconde a proposé une répartition de la subvention communale en fonction des besoins.

✓ **Commission municipale voirie – Environnement – Site des Monteaux – Signalétique, vice-président M. Jean-Pierre BOURDIN.**

- Terrain : un habitant au lieu-dit « Le Port » a sollicité la mairie pour acheter un terrain communal le long de l'Authion. Cette demande a été étudiée en commission qui souhaite remettre au propre ce terrain sans le vendre ;
- Patrimoine : la restauration des calvaires au vieux Vivy et à la Croix Courault est à l'étude.
- Gestion différenciée des espaces verts : la plantation de gazon fleuri a été concluante ainsi que le fleurissement des pieds de murs au cimetière ;
- Cimetière : l'aménagement du cimetière va être revu en remplaçant la séparation en béton par une séparation paysagère ;
- Aménagement du parking de la salle omnisports : des potelets en bois fixes et amovibles vont être implantés à la place des pierres ;
- Sécurité routière: le projet d'aménagement du carrefour rues des 3 Cocardes et de la Poitevinière, proposé par Stéphane HERMENIER, a été retenu par la commission ;
- Eaux pluviales : problème d'écoulement d'eau très bruyant dans la rue des roseaux. Des essais de pièges à eau et de tuyaux pour limiter le bruit vont être réalisés ;

✓ **Intercommunalité - projet de fusion et de constitution d'une nouvelle Communauté d'Agglomération – restitution des travaux du COPIL (COmité de PIlotage), M. Noël BAUDOUIN.**

Membres du COPIL

- Les Présidents des 4 EPCI (Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, Communauté de Communes Loire-Longué, Communauté de Communes de la région de Doué-la-Fontaine et la Communauté de Communes du Gennois)
- Les Maires des 6 Communes-Pôles (Saumur, Doué-la-Fontaine, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay, Allonnes, Les-Rosiers-sur-Loire)
- Les DGS des 6 Communes-Pôles

Participent également aux réunions : 2 consultants

- Damien CHRISTIANY (Cabinet CHRISTIANY) : calendrier et méthodologie
- Mickaël LECOMTE (Cabinet RCF) : accompagnement financier

1 – Mise en place de 10 groupes de travail

Ces groupes devaient rendre compte de leurs travaux avant le 15 juin

2 – Adoption d'un projet de répartition géographique par territoire pour la gouvernance de l'exécutif du futur EPCI

3 – Mode juridique de constitution de la future agglomération : étude des 4 options juridiques possibles

- Scénario 1 : fusion des 4 EPCI
- Scénario 2 : dissolution d'1 ou 2 EPCI (fusion-extension)
- Scénario 3 : dissolution d'au moins 3 EPCI (extension d'un EPCI existant)
- Scénario 4 : dissolution des 4 EPCI

Du fait du projet de création d'une commune nouvelle (Doué en Anjou) autour de Doué-la-Fontaine qui ne couvrirait pas l'intégralité de la Com. Com. actuelle, le Copil préconise le scénario 2.

4 – Organisation des Pôles : Réflexions sur l'intérêt de créer des Comités de Territoire

Le COPIL n'envisage ni la concentration de tous les pouvoirs au siège, ni la déconcentration qui accorderait un pouvoir au niveau local par délégation.

La future organisation administrative pourrait se concevoir autour d'un siège à Saumur et de 2 antennes (Doué-la-Fontaine et Longué-Jumelles)

5 – Calendrier

12 juillet : « assemblée plénière » - présentation des propositions aux conseillers communautaires

- ✓ **Travaux de rénovation énergétique de l'école publique « La Vétusienne »** : les résultats de l'appel d'offres de la Vétusienne sont présentés au conseil.
- ✓ **Révision du PLU** : à la suite du transfert de la compétence urbanisme à la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement et d'un nouveau projet de SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), l'approbation du PLU sera repoussée au printemps 2017 ;
- ✓ **Conseil Municipal des Jeunes de Vivy** : 215 personnes ont assistés la première séance de cinéma ;
- ✓ **Gospel** : 141 entrées ont été vendues;

Calendrier des prochaines rencontres :

- 05/07/2016 – Commission bâtiments de 18h à 19h
- Commission rue Nationale de 19h à 20h
- 11/07/2016 – Commission communication à 20h
- 12/07/2016 – Commission maisons fleuries
- 04/09/2016 - visite des châteaux de Nazé, les Coutures et le pavillon du Général DURAND, avec le Rétroviseur Saumurois ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 18 juillet 2016 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Délibérations du 20 juin 2016

Numéro	Date	Objet
2016-06-048	20/06/2016	Accueil Périscolaire - acceptation du Chèque Emploi Service Universel (CESU)
2016-06-049	20/06/2016	Admission en non-valeur
2016-06-050	20/06/2016	participation financière 2015 aux services Multi-accueil et RAM
2016-06-051	20/06/2016	Subvention à l'école privée du Sacré Cœur pour le voyage scolaire
2016-06-052	20/06/2016	Accueil Périscolaire - tarifs rentrée 2016/2017
2016-06-053	20/06/2016	Cantine - tarifs rentrée 2016/2017
2016-06-054	20/06/2016	Paiement des TAP - modulation

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
BAUDOUIN Noël <i>1^{er} adjoint</i>	
HOTTON Anne <i>2^{ème} adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3^{ème} adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>4^{ème} adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5^{ème} adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère municipale</i>	
NAUDIN Thierry <i>Conseiller municipal délégué</i>	
SABIN Sophie <i>Conseillère municipale</i>	
FRAYSSINES Marjorie <i>Conseillère municipale</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller municipal</i>	
BROISIER Sylvia <i>Conseillère municipale</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller municipal</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller municipal</i>	
COLLARD Cynthia <i>Conseillère municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller municipal</i>	
BAUMIER Vincent <i>Conseiller municipal</i>	
DAGON Stéphanie <i>Conseillère municipale</i>	